Docusign Envelope ID: 937D0023-3B57-446E-B6BC-CB8D1E8BFCDB

SCS VENTURON

Société en commandite simple en liquidation

au capital de 5 000,00 Euros

Siège social : 3 Routes des Valentons - 33450 SAINT LOUBES

RCS BORDEAUX 952 572 345

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 DECEMBRE 2025

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille vingt-cinq et le trente-décembre à onze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire.

Sont présents :

- La Société PARTICED, propriétaire de DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE parts, ci 2 550 parts Représentée par son Président, Monsieur Cédric PURGUE
- La Société IGF, propriétaire de SIX CENT CINQUANTE SIX parts, ci 656 parts Représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude LAFON
- La Société ADL Alliance représentée par la SELARL Laura LAFON en qualité de Liquidateur de la société, propriétaire de SIX CENT CINQUANTE SIX parts, ci 656 parts
- M. REGNY Jérôme, propriétaire de TROIS CENT CINQUANTE parts, ci 350 parts
- Mme CHAMBRE Chantal, propriétaire de TROIS CENT CINQUANTE parts, ci 350 parts
- M. BARDEAU Dorian, propriétaire de QUATRE CENT TRENTE HUIT parts, ci 438 parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives ç une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit « règlement eIDAS ».

La société PARTICED représentée par son Président M. Cédric PURGUE préside la séance en qualité de liquidateur.

Il déclare avoir obtenu les attestations visées aux articles L. 243-15 du Code de la sécurité sociale et R. 2143-7 du Code de la commande publique, et peut ainsi certifier que la société est à jour de ses obligations sociales ainsi que de ses obligations fiscales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

Docusign Envelope ID: 937D0023-3B57-446E-B6BC-CB8D1E8BFCDB

- le rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- les attestations de régularité fiscale et sociale ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée ;

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation et sur le compte définitif de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation ;
- Approbation des résolutions portant attribution aux associés ;
- Quitus au Liquidateur et décharge de son mandat ;
- Constatation de la clôture de la liquidation ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Liquidateur.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir reçu lecture du rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations et sur les comptes définitifs de la liquidation arrêtés au 30 novembre 2025 et présentant un solde de liquidation positif de 7 539.56 €, approuve ces comptes.

L'assemblée générale décide de répartir ce boni de liquidation de la façon suivante :

- Par attribution d'une somme nette de 3 845.18 € à la société PARTICED, associée commandité,
- Par attribution d'une somme nette de 989.19 € à la société IGF, associée commanditaire,
- Par attribution d'une somme nette de 989.19 € à la société ADL Alliance, associée commanditaire,
- Par attribution d'une somme nette de 369.44 € à M. REGNY Jérôme, associé commanditaire,
- Par attribution d'une somme nette de 369.44 € à Mme CHAMBRE Chantal, associée commanditaire,
- Par attribution d'une somme nette de 462.32 € à M. BARDEAU Dorian, associé commanditaire,

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder à cette répartition entre les associés.

Le liquidateur est chargé d'opérer cette répartition dans les meilleurs délais ; à l'expiration du délai d'un an à compter de ce jour, les sommes non attribuées seront déposées à la Caisse des dépôts et consignations.

L'assemblée générale décide qu'en cas de survenance d'un passif nouveau, postérieurement à la

Docusign Envelope ID: 937D0023-3B57-446E-B6BC-CB8D1E8BFCDB

liquidation, la prise en charge de ce passif sera répartie entre les associés au prorata de la détention du capital.

L'assemblée générale donne quitus au liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat à compter de ce jour, date de clôture de la liquidation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, comme conséquence des décisions qui précèdent, prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.
Elle constate, en conséquence, que la personnalité morale de la société, qui avait subsisté pour les besoins de la liquidation, cesse d'exister à compte dudit jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

La société PARTICED (1)
Associée commandité & Liquidateur
Représentée par M. Cédric PURGUE, Président

Signé par :
Cédric PURGUE
1870575D3592439...

La société IGF
Associée commanditaire
Représentée par son Président
M. Jean-Claude LAFON

Signé par :
Jean-Claude LAFON
9984ABA0AA4C4EC...

La société ADL Alliance
Associée commanditaire
Représentée par son Liquidateur
la SELARL Laura LAFON

Signé par :
Laura LAFON
C6BE05DA8DE14EA...

M. REGNY Jérôme
Associé commanditaire

Signé par :
E33FD73985DE4CD...

Mme CHAMBRE Chantal
Associée commanditaire

DocuSigned by:
Chantal DAUBINE
414D89983C594BE...

M. BARDEAU Dorian
Associé commanditaire

Signé par :
038DF26A484B402...